

APPEL À CANDIDATURE



© Jacob Chetrit (sélection 2013)

SOIRÉE JEUNE PHOTOGRAPHIE RÉGIONALE - 2017-2018

MAISON DE L'IMAGE DOCUMENTAIRE

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES
VENDREDI 19 JANVIER**

**DATE DE LA SOIRÉE DE PROJECTION
SAMEDI 3 FÉVRIER**

LA SOIRÉE DE PROJECTION

La Maison de l'Image Documentaire a pour volonté, depuis sa création en 2011, de fédérer les énergies autour de la photographie documentaire en région Occitanie.

Cette soirée de projection répond à notre désir de favoriser la création, la diffusion de la photographie et surtout de faire émerger de nouveaux talents. Pour cette troisième édition, nous demandons aux jeunes photographes qui vivent et ou travaillent en région de nous proposer un sujet documentaire libre. Une dizaine de dossiers seront retenus au final pour constituer le programme de cette soirée. Avec cet appel à candidature, nous tentons de continuer notre état des lieux de la jeune photographie en région et de devenir une structure de référence pour ces jeunes artistes.

SÉLECTION & JURY

L'appel à candidature prendra fin le 19 janvier 2018. Les projets seront appréciés au regard de leur qualité et de leur pertinence artistique et documentaire, et seront jugés par le comité directeur de la Maison de l'Image Documentaire.

Une dizaine de dossiers seront retenus pour la projection.



LA MAISON DE L'IMAGE DOCUMENTAIRE

La Maison de l'Image Documentaire est portée par l'association CÉTÀVOIR, créée à Sète en novembre 2003 par des professionnels de l'image et de la culture, et organisatrice du rendez-vous photographique ImageSingulières. Elle a ouvert ses portes en octobre 2011.

Cet espace unique en Occitanie, mis à disposition par la Ville de Sète, est un lieu de rencontre, d'échange, d'information, de réflexion, de ressource, de pratique, de création et de diffusion, autour de la photographie de style documentaire. Cette photographie qui interroge le monde et qui, sans renier la forme, se préoccupe davantage du fond.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

CRITÈRES

L'appel à candidature est ouvert à tous les photographes français ou étrangers vivant et/ou travaillant en région Occitanie

Il faut être âgé entre 18 et 35 ans.

MODALITÉS

Les candidats doivent faire parvenir le dossier de candidature composé des éléments suivants :

- Le formulaire de candidature ci-après complété et signé
- Un portfolio comprenant 10 à 20 images en JPG, couleur ou noir et blanc, en basse résolution (72 dpi/800 pixels maximum pour le plus petit côté). Tous les fichiers devront avoir un titre selon ce format : nom_numero.jpg
- Un texte d'introduction sur la série présentée
- Une biographie de l'artiste de 500 à 1000 signes maximum avec son parcours (expositions/publications...)

par wetransfer à l'adresse bouys.cetavoir@orange.fr avant le 19 janvier 2018

Pour tout renseignement complémentaire : 04 67 18 27 54

LA SOIRÉE DE PROJECTION

Les photographes sélectionnés pour la soirée Jeune photographie régionale seront prévenus fin janvier 2018. Ils seront invités à venir à la projection afin de rencontrer le public s'ils le souhaitent.

Le déplacement et le logement est à la charge des photographes.



JEUNE PHOTOGRAPHIE RÉGIONALE

APPEL À CANDIDATURE 2017-2018 MAISON DE L'IMAGE DOCUMENTAIRE

NOM

PRÉNOM.

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE / PAYS

TÉLÉPHONE

MAIL

SITE INTERNET

TITRE DE LA SÉRIE

Je transmets mes images à l'association CÉTÀVOIR pour participer à l'appel à candidature pour la soirée jeune photographie régionale du 3 février 2018.

Je déclare accepter les conditions du règlement *.

Signature du photographe précédée de la mention
«lu et approuvé»

* Conditions :

- Un jury se réunira fin janvier 2018 afin de sélectionner les artistes qui seront projetés.
- L'association CÉTÀVOIR prend en charge le montage de la soirée de projection.
- Les œuvres restent la propriété pleine et entière du photographe.
- Le photographe atteste et garantit que les œuvres sont des créations originales au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.
- Le photographe atteste et garantit que les tiers, notamment les personnes qui pourraient figurer sur les œuvres ou les auteurs et ayants-droits d'œuvres reproduites sur celles du photographe, lui ont donné leur autorisation pour la représentation et la reproduction de leur image ou de leur œuvre.
- Les images sélectionnées et projetées pourront être utilisées dans le but de promouvoir la soirée jeune photographie régionale.

